

[EGAlim 2]

La FEEF appelle à la mise en place du « Prix Rémunérateur pour TOUS »

Oui à la nouvelle loi EGAlim pour mieux rémunérer les agriculteurs !
Non à la disparition des PME agroalimentaires françaises !

Face aux défis actuels en matière de souveraineté alimentaire, il est indispensable de protéger les revenus des agriculteurs comme le prévoit la loi EGAlim 2.

Néanmoins, les mécanismes prévus dans le texte constituent un grave danger pour les PME agroalimentaires françaises. En effet, si EGAlim 2 est adoptée en l'état, les PME agroalimentaires seront prises en étau entre des coûts agricoles non négociables et des baisses de tarif systématiques imposées par la grande distribution.

Eu égard à l'interdépendance de la filière, fragiliser les PME agroalimentaires qui privilégiennent l'approvisionnement français et les circuits courts aura des répercussions dramatiques pour le monde agricole, les emplois locaux et la vitalité des territoires.

**EGAlim 2 doit donc être complétée pour rendre aux transformateurs PME le respect de leur tarif.
Soit un Prix Rémunérateur pour TOUS !**

Le « Prix Rémunérateur pour TOUS » permettra aux PME agroalimentaires de répercuter à la grande distribution les coûts agricoles ainsi que les coûts liés à la transformation pour créer de la valeur afin de mieux la répartir.

C'est à cette seule condition que l'on pourra rééquilibrer durablement les relations commerciales.

« *Le 'Prix Rémunérateur pour TOUS', c'est la juste rémunération de tous les acteurs du territoire, agriculteurs et PME, qui préservent la qualité de notre alimentation et favorisent notre indépendance économique* » explique **Dominique Amirault, Président de la FEEF**.

139 dirigeants PME SIGNATAIRES DE L'APPEL

> LIRE LA TRIBUNE

1 MINUTE POUR COMPRENDRE en vidéo

Le prix rémunérateur pour TOUS



A propos : La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les fabricants PME des produits de grande consommation. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 200 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté alimentaire et industrielle de la France, ces entreprises de nos régions s'engagent au quotidien en faveur de l'approvisionnement local, des circuits courts et des produits responsables. www.fef.org

Contact presse FEEF : Virginie Feuillebois - vfeuillebois@fef.org - 01 47 42 43 33